

CT PROD

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Édition 2026

Prestataire : Christophe TRAIN, entrepreneur individuel exerçant sous le nom commercial CT PROD

Adresse : 79 chemin des Pins, 41210 Neung-sur-Beuvron, France

SIRET : 528 063 852 00024

Téléphone : 06 60 14 68 25 | Email : info@ctprod.fr | Site : www.ctprod.fr

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre CT PROD, ci-après le « Prestataire », et toute personne physique ou morale sollicitant ses services, ci-après le « Client ».

Elles s'appliquent notamment aux prestations de production audiovisuelle, tournage, montage, sous-titrage, voix off, photographie, prises de vues aériennes par drone, contenus pour les réseaux sociaux, podcast, captation, conseil, coaching et formation, ainsi qu'aux prestations connexes expressément mentionnées au devis, ainsi qu'aux prestations de formation professionnelle, ateliers, accompagnements pédagogiques et interventions de formateur.

Le devis, la proposition commerciale, le cahier des charges éventuel et les présentes CGV forment l'ensemble contractuel. En cas de contradiction, les conditions particulières figurant au devis ou au contrat spécifique prévalent sur les CGV.

2. Acceptation des CGV et formation du contrat

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant la validation de sa commande. La signature du devis, sa validation électronique, le versement d'un acompte ou tout commencement d'exécution accepté par le Client vaut acceptation sans réserve des CGV.

La commande devient ferme après acceptation du devis par le Client et confirmation par CT PROD, sous réserve, lorsqu'un acompte est prévu, de son encaissement.

3. Description et périmètre des prestations

La nature, le volume, les livrables, les formats, le nombre de journées de tournage, les délais, les options et le prix sont définis dans le devis. Toute prestation non expressément mentionnée est réputée hors périmètre et peut faire l'objet d'un devis complémentaire.

Les exemples, intentions créatives, références ou maquettes sont indicatifs sauf engagement exprès au devis. La prestation est exécutée selon les règles de l'art, le brief validé et les contraintes techniques connues au moment de la commande.

4. Obligations et coopération du Client

Le Client fournit en temps utile les informations, accès, validations, contenus, autorisations et éléments nécessaires à l'exécution de la mission. Il garantit l'exactitude des informations transmises.

Tout retard imputable au Client, notamment dans la transmission des contenus ou validations, peut entraîner un décalage du planning sans engager la responsabilité de CT PROD.

5. Devis, prix et taxes

Les prix sont indiqués en euros et selon le régime fiscal applicable à CT PROD à la date de facturation. Les devis précisent, le cas échéant, la TVA applicable ou la mention d'exonération correspondante.

Sauf indication contraire, les frais de déplacement, hébergement, restauration, location de matériel spécifique, droits de musique, comédiens, voix off externes, studios, décors, accessoires, licences ou achats de médias ne sont pas inclus et peuvent être facturés en supplément après accord du Client.

Un devis est valable pendant la durée qui y est mentionnée ou, à défaut, pendant 30 jours à compter de sa date d'émission.

6. Modalités de paiement

Sauf stipulation différente au devis, un acompte de 40 % est exigible à la commande et le solde est payable au plus tard à la livraison finale. Un échéancier différent peut être convenu dans le devis.

Les paiements s'effectuent par virement bancaire ou par tout autre moyen expressément accepté par CT PROD.

L'encaissement effectif vaut paiement.

7. Retard de paiement - Clients professionnels

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, l'application de pénalités de retard à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.

Sauf taux différent expressément prévu au devis dans les limites légales, le taux applicable est celui de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.

Tout Client professionnel en retard de paiement est également redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Lorsque les frais réellement engagés sont supérieurs, CT PROD peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

CT PROD peut suspendre l'exécution ou la livraison des prestations restant à fournir jusqu'au règlement intégral des sommes échues.

8. Annulation, report et modification de commande

Toute demande de modification après acceptation du devis est soumise à l'accord de CT PROD et peut entraîner une révision du prix, du planning et des livrables.

En cas d'annulation par un Client professionnel après commencement d'exécution, les prestations déjà réalisées, frais engagés et temps réservés restent dus. L'acompte est imputé sur les sommes dues.

En cas de report d'un tournage, les parties recherchent une nouvelle date. Les frais non récupérables déjà engagés restent à la charge du Client. Si le report intervient tardivement et entraîne une perte de journée réservée, CT PROD peut facturer une indemnité raisonnable si elle est prévue au devis ou acceptée par le Client.

9. Droit de rétractation des consommateurs

Lorsqu'un contrat est conclu à distance ou hors établissement avec un Client ayant la qualité de consommateur, celui-ci bénéficie, sauf exception légale, d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation conformément au Code de la consommation.

Si le consommateur demande expressément que l'exécution de la prestation commence avant la fin de ce délai, il reconnaît qu'en cas de rétractation il pourra être redevable du montant correspondant aux services déjà exécutés. Lorsque la prestation a été pleinement exécutée avant la fin du délai, le droit de rétractation peut être perdu si les conditions légales de renoncement sont remplies.

Un modèle de formulaire de rétractation figure en annexe des présentes CGV.

10. Prestations de formation professionnelle - champ d'application

Les présentes dispositions s'appliquent aux actions de formation professionnelle dispensées par CT PROD, en présentiel, à distance ou en format hybride, lorsque CT PROD intervient directement comme prestataire de formation.

Lorsque CT PROD intervient comme formateur, intervenant ou sous-traitant pour le compte d'un organisme de formation tiers, les documents contractuels, le règlement intérieur et les procédures qualité de cet organisme peuvent compléter les

présentes CGV. En cas de contradiction, les stipulations impératives du contrat ou de la convention conclus avec l'organisme donneur d'ordre prévalent pour la mission concernée.

11. Convention, contrat de formation et informations préalables

Toute action de formation fait l'objet des documents requis par la réglementation et par le mode de financement applicable : devis, convention de formation, contrat de formation professionnelle conclu avec une personne physique finançant elle-même sa formation, bon de commande ou tout document équivalent.

Avant l'inscription définitive, CT PROD met à disposition les informations utiles relatives notamment aux objectifs, au contenu, aux prérequis, à la durée, aux horaires, aux modalités pédagogiques, aux moyens techniques, aux modalités d'évaluation, au formateur, aux conditions financières et au règlement intérieur applicable.

Le programme, les conditions particulières et la convention ou le contrat de formation complètent les présentes CGV et prévalent en cas de contradiction.

12. Inscription, prérequis, convocation et assiduité

L'inscription n'est définitive qu'après réception des documents contractuels requis et, le cas échéant, confirmation de la prise en charge financière ou encaissement des sommes exigibles dans les conditions légales applicables.

Le Client et le stagiaire sont responsables de la sincérité des informations communiquées concernant leur niveau, leurs objectifs et les prérequis. CT PROD peut recommander un autre parcours ou refuser une inscription lorsque les prérequis indispensables ne sont manifestement pas réunis.

Les informations pratiques ou convocations précisent notamment les dates, horaires, lieu ou lien de connexion. Le stagiaire s'engage à respecter les horaires, à participer avec assiduité et à signer ou valider les justificatifs de présence prévus. Les retards, absences et départs anticipés peuvent être mentionnés sur les documents de suivi.

13. Formation à distance et exigences techniques

Pour toute formation à distance, le stagiaire doit disposer d'un équipement, d'une connexion internet, d'un navigateur et, lorsque cela est nécessaire, d'un microphone, d'une caméra ou de logiciels compatibles avec les outils annoncés avant la formation.

Il appartient au stagiaire de vérifier son environnement technique avant le début de la session. Une difficulté provenant de son équipement, de sa connexion ou de restrictions propres à son système informatique ne peut être imputée à CT PROD, sous réserve de l'assistance raisonnable que celui-ci peut apporter.

CT PROD peut utiliser des outils de visioconférence, plateformes pédagogiques, espaces partagés ou services tiers. Les modalités de connexion et d'accès sont communiquées avant la session.

14. Annulation, report et absence - formations commandées par un professionnel

Toute annulation ou demande de report doit être adressée par écrit à CT PROD. Sauf conditions particulières prévues au devis ou à la convention, aucune indemnité d'annulation n'est due lorsque l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, hors frais non récupérables déjà engagés.

Entre 10 et 5 jours ouvrés avant le début de la formation, CT PROD peut facturer une indemnité correspondant à 50 % du prix de la formation. À moins de 5 jours ouvrés du début, ou en cas d'absence non justifiée le jour de la formation, CT PROD peut facturer jusqu'à 100 % du prix convenu, dans la mesure permise par les règles du financeur et sous réserve des dispositions légales impératives.

Ces indemnités, lorsqu'elles ne correspondent pas à une prestation de formation effectivement réalisée, ne peuvent pas être imputées sur les fonds de la formation professionnelle lorsque la réglementation l'interdit. Elles sont facturées directement au Client.

15. Annulation ou report à l'initiative de CT PROD

CT PROD peut reporter ou annuler une session lorsque son organisation est rendue impossible ou fortement compromise, notamment en cas de force majeure, indisponibilité du formateur, problème technique majeur ou nombre insuffisant de participants pour une formation collective lorsqu'un seuil a été annoncé.

CT PROD - 79 chemin des Pins, 41210 Neung-sur-Beuvron - info@ctprod.fr - www.ctprod.fr

CT PROD informe le Client dans les meilleurs délais et propose, lorsque cela est possible, une nouvelle date ou une solution équivalente. Les sommes versées au titre d'une prestation non réalisée sont reportées ou remboursées selon le choix applicable et les règles du financement concerné. Aucune indemnité supplémentaire n'est due, sauf disposition légale impérative contraire.

16. Financement par un tiers, OPCO ou autre organisme financeur

Lorsque le Client sollicite une prise en charge par un OPCO, un fonds d'assurance formation, un employeur ou tout autre financeur, il lui appartient d'effectuer les démarches nécessaires dans les délais requis et de transmettre à CT PROD les justificatifs utiles.

Sauf condition suspensive expressément acceptée par CT PROD, l'absence, le refus ou la prise en charge partielle par un financeur ne libère pas le Client de son obligation de paiement. Le montant non financé reste dû par le Client selon les conditions convenues.

En cas de subrogation de paiement, CT PROD facture directement le financeur dans les limites de son accord. Toute somme non prise en charge, rejetée ou devenue non finançable du fait du Client ou du stagiaire peut être facturée au Client, sous réserve des règles impératives applicables.

17. Personne physique finançant elle-même sa formation

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est conclu avant son inscription définitive et avant tout règlement de frais, conformément au Code du travail.

Le stagiaire dispose du délai légal de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai. À son expiration, le premier paiement ne peut excéder 30 % du prix convenu et le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation.

En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le stagiaire de poursuivre la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues à proportion de leur valeur prévue au contrat.

18. Évaluation, attestations et résultats

Les modalités d'évaluation sont indiquées dans le programme ou les documents remis avant la formation. Elles peuvent notamment prendre la forme de questionnaires, exercices, mises en situation, productions, études de cas, autoévaluations ou évaluations pratiques.

Sous réserve de l'assiduité et des conditions prévues par le programme, CT PROD remet les justificatifs ou attestations prévus pour la formation. Sauf engagement exprès relatif à une certification ou un examen, CT PROD ne garantit pas l'obtention d'un diplôme, d'une certification, d'un financement, d'un emploi, d'un chiffre d'affaires ou d'un résultat commercial déterminé.

19. Règlement intérieur, santé, sécurité et discipline

Tout stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur applicable à la formation. Lorsque la formation se déroule dans les locaux d'une entreprise, d'un établissement client ou d'un organisme partenaire, les règles de santé et de sécurité applicables sur ce site s'imposent au stagiaire. Lorsque CT PROD sollicite des financements relevant des financeurs de la formation professionnelle, il veille également, dans le cadre applicable, au traitement égal des stagiaires, au respect de la liberté d'expression et de conscience et à la neutralité des enseignements, conformément aux exigences légales en vigueur.

Tout comportement portant atteinte au bon déroulement de la formation, à la sécurité, au respect des personnes ou aux équipements peut donner lieu aux mesures prévues par le règlement intérieur et, lorsque la situation le justifie, à l'exclusion de la session dans le respect des règles applicables.

20. Accessibilité, handicap, supports pédagogiques et enregistrements

CT PROD invite toute personne ayant besoin d'un aménagement en raison d'une situation de handicap ou d'une contrainte particulière à le signaler suffisamment en amont afin d'étudier, avec elle et le cas échéant avec les partenaires compétents, les adaptations raisonnablement possibles. Les demandes peuvent être adressées à info@ctprod.fr.

Les supports pédagogiques, méthodes, trames, exercices, modèles, présentations, vidéos, documents et ressources remis ou rendus accessibles dans le cadre des formations sont destinés à l'usage personnel du stagiaire ou à l'usage interne du Client tel que prévu au contrat. Sauf autorisation écrite, ils ne peuvent être reproduits, diffusés, revendus, publiés, mis en ligne, transmis à des tiers ni utilisés pour dispenser une formation concurrente.

L'enregistrement audio ou vidéo d'une formation, la captation d'écran systématique, la retransmission en direct ou le recours à un outil automatisé destiné à enregistrer ou transcrire intégralement la session sont interdits sans accord préalable écrit de CT PROD et, le cas échéant, des autres participants.

21. Organisation des tournages et contraintes techniques

Le Client veille à l'accessibilité des lieux, à la disponibilité des personnes à filmer et à la sécurité des conditions de tournage. CT PROD peut interrompre ou reporter une prestation si les conditions présentent un risque pour les personnes, le matériel ou la conformité réglementaire.

Le déroulement d'un tournage peut être adapté en fonction de contraintes opérationnelles, météorologiques, sonores, de lumière, d'accès ou de sécurité, sans modification de l'objectif général de la prestation.

22. Prestations drone

Les prises de vues aériennes sont réalisées sous réserve des règles aéronautiques, autorisations, restrictions d'espace aérien, conditions météorologiques et conditions de sécurité applicables le jour de l'opération.

Le télépilote demeure seul décisionnaire de la faisabilité et de l'interruption éventuelle d'un vol pour des raisons réglementaires, techniques ou de sécurité. En cas d'impossibilité indépendante de CT PROD, les parties conviennent, lorsque cela est possible, d'un report ou d'une solution alternative.

23. Droit à l'image, lieux et autorisations

Le Client s'assure d'obtenir les autorisations nécessaires relatives au droit à l'image des personnes, aux lieux, marques, œuvres, produits ou biens privés apparaissant dans les contenus lorsque ces autorisations relèvent de son organisation ou de ses invités.

CT PROD peut fournir des modèles d'autorisation, sans que cela transfère au Prestataire la responsabilité de l'obtention effective des autorisations incombant au Client.

24. Éléments fournis par le Client

Le Client garantit disposer de tous les droits nécessaires sur les logos, images, vidéos, musiques, textes, typographies, marques et autres éléments qu'il fournit à CT PROD. Il garantit CT PROD contre toute réclamation de tiers fondée sur l'utilisation de ces éléments conformément au brief.

25. Musiques, banques d'images et contenus de tiers

Les contenus de tiers utilisés dans une production restent soumis à leurs propres licences. Les droits accordés au Client sont limités aux conditions de ces licences. Toute extension d'usage, achat média, diffusion télévisée, cinéma, publicité payante ou exploitation non couverte peut nécessiter une licence complémentaire à la charge du Client.

26. Utilisation d'outils numériques et d'intelligence artificielle

CT PROD peut utiliser, lorsque cela est pertinent, des outils numériques et d'intelligence artificielle pour assister certaines tâches de préparation, transcription, sous-titrage, idéation, traduction, dérushage, génération d'éléments graphiques ou optimisation de production.

Lorsque des données confidentielles ou sensibles sont concernées, CT PROD prend des mesures raisonnables pour limiter leur exposition et n'utilise pas sciemment des informations confidentielles dans des services tiers incompatibles avec les engagements contractuels ou la réglementation applicable.

Le recours à ces outils n'exonère pas CT PROD de son obligation de contrôle professionnel sur les livrables fournis.

27. Délais d'exécution

Les délais communiqués sont indicatifs sauf engagement exprès au devis. Ils peuvent être prolongés en cas de retard du Client, modification de périmètre, indisponibilité d'un tiers indispensable, incident technique majeur, force majeure ou tout événement indépendant de la volonté raisonnable de CT PROD.

28. Livraison des fichiers

La livraison peut être réalisée par lien de téléchargement, service de transfert, espace cloud, support physique ou tout autre moyen convenu. La livraison est réputée effectuée à la date de mise à disposition du fichier ou du lien au Client.

Le Client est responsable du téléchargement, de la vérification et de la sauvegarde des livrables dès leur mise à disposition.

29. Validation et demandes de modifications

Sauf disposition différente au devis, le Client dispose de 14 jours calendaires après livraison d'une version de travail pour transmettre de manière groupée ses demandes de corrections.

À défaut de précision au devis, les corrections incluses sont limitées à 60 minutes de travail cumulées. Toute modification supplémentaire, tout changement de brief ou toute demande après validation définitive peut être facturé en supplément.

L'absence de retour dans le délai prévu peut être considérée comme une validation du livrable, sans préjudice des droits légaux impératifs du Client.

30. Archivage des fichiers

CT PROD conserve les fichiers sources et rushes pendant une durée de 6 mois à compter de la livraison définitive du projet. Au-delà de cette période, leur conservation n'est pas garantie.

Toute demande de remise ou d'archivage prolongé des fichiers sources peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Sauf stipulation contraire au devis, les rushes, fichiers sources, projets de montage, fichiers natifs, bibliothèques, caches, éléments intermédiaires et fichiers de travail ne font pas partie des livrables contractuels.

31. Propriété des rushes et fichiers sources

La réalisation d'un tournage ou le paiement de la prestation n'emporte pas, à lui seul, remise ou transfert de propriété des fichiers sources ou rushes. Leur remise éventuelle doit être expressément prévue au devis ou faire l'objet d'un accord complémentaire précisant le périmètre, le prix et les droits d'exploitation associés.

Lorsque des rushes sont remis, ils le sont en l'état, sauf engagement contraire, sans garantie qu'ils soient tous destinés à une exploitation directe ni qu'ils aient fait l'objet d'un étalonnage, nettoyage audio, stabilisation, sélection ou montage.

32. Propriété intellectuelle - principes

Sous réserve des droits de tiers et des règles propres aux œuvres audiovisuelles, les créations originales, éléments graphiques, traitements, montages, concepts, textes, habillages et autres apports créatifs réalisés par CT PROD restent protégés par les règles de propriété intellectuelle applicables.

La livraison d'un fichier ne vaut pas cession générale de droits. Toute cession de droits d'auteur doit être expressément prévue et délimitée conformément au Code de la propriété intellectuelle, notamment quant aux droits cédés, à leur étendue, leur destination, leur territoire et leur durée.

33. Droits d'exploitation accordés au Client

Lorsque le devis prévoit l'exploitation des livrables par le Client, celui-ci bénéficie des droits expressément définis au devis ou au contrat : reproduction, représentation, diffusion, mise en ligne, utilisation sur sites internet, réseaux sociaux, présentations commerciales et autres supports identifiés.

Toute exploitation non prévue, notamment revente, sous-licence, diffusion télévisée, cinéma, affichage national, campagne publicitaire payante de grande ampleur, modification substantielle ou réutilisation par une autre entité juridique, peut nécessiter un accord complémentaire.

Lorsque le devis ne précise pas suffisamment le périmètre de cession, les parties sont invitées à formaliser une autorisation ou cession complémentaire avant toute exploitation excédant l'usage directement envisagé lors de la commande.

34. Références commerciales et portfolio

Sauf opposition écrite du Client avant la diffusion, CT PROD peut mentionner le nom commercial du Client et présenter des extraits non confidentiels des réalisations dans son portfolio, son site internet, ses réseaux sociaux, présentations commerciales, dossiers de candidature, conférences et démonstrations professionnelles.

Cette autorisation ne couvre pas les projets soumis à confidentialité, embargo ou restriction spécifique portée à la connaissance de CT PROD.

35. Confidentialité

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations identifiées comme telles ou dont la nature implique raisonnablement la confidentialité. Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, légitimement connues ou dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité compétente.

36. Sous-traitance et collaborateurs

CT PROD peut faire appel à des collaborateurs ou sous-traitants qualifiés pour tout ou partie de la mission, tout en restant responsable de la bonne coordination de la prestation dans les limites du contrat.

37. Responsabilité

CT PROD est tenu d'une obligation de moyens et répond des dommages directs résultant d'une faute prouvée dans l'exécution de ses obligations.

CT PROD ne saurait être responsable des dommages indirects, pertes de chiffre d'affaires, pertes d'opportunité, atteintes à l'image, pertes de données dues au Client ou à un tiers, indisponibilités de plateformes tierces ou utilisations des livrables non conformes au contrat.

Pour les Clients professionnels, et sauf faute lourde, dol, dommage corporel ou disposition légale impérative contraire, le montant cumulé de la responsabilité de CT PROD est limité au montant hors taxes effectivement payé au titre de la prestation directement à l'origine du dommage.

38. Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens du droit français. L'exécution des obligations affectées est suspendue pendant la durée de l'événement. Les parties se rapprochent pour déterminer les conséquences sur le planning et, si nécessaire, les modalités de poursuite ou de cessation de la mission.

39. Données personnelles - RGPD

CT PROD, représenté par Christophe TRAIN, agit en qualité de responsable de traitement pour les données personnelles collectées dans le cadre de sa gestion commerciale, contractuelle et administrative.

Les données traitées peuvent notamment comprendre l'identité, les coordonnées, les informations professionnelles, les échanges, données de facturation, éléments nécessaires à la réalisation du projet et, lorsque la prestation le requiert, des images ou enregistrements comportant des personnes identifiables.

Les traitements reposent, selon leur finalité, sur l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat, le respect d'obligations légales, l'intérêt légitime de CT PROD ou, lorsque la réglementation l'exige, le consentement de la personne concernée.

Les données sont conservées pendant une durée proportionnée à leur finalité, puis archivées ou supprimées selon les obligations légales applicables. Elles ne sont pas conservées indéfiniment.

Les données peuvent être accessibles aux prestataires techniques, comptables, hébergeurs, outils de transfert, services cloud ou sous-traitants nécessaires à l'exécution de la prestation, dans la limite de leurs missions.

Toute personne concernée peut, selon les conditions prévues par la réglementation, exercer ses droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité en écrivant à info@ctprod.fr ou à CT PROD, 79 chemin des Pins, 41210 Neung-sur-Beuvron. Elle peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

40. Prospection commerciale

CT PROD peut adresser à ses clients professionnels des informations et offres en lien avec ses activités dans le respect de la réglementation applicable. Le destinataire peut s'y opposer à tout moment en utilisant le mécanisme de désinscription proposé ou en écrivant à info@ctprod.fr.

Lorsque le consentement préalable est légalement requis, la prospection n'est effectuée qu'après recueil de ce consentement.

41. Réclamations et règlement amiable

Toute réclamation doit être adressée en priorité à CT PROD par courrier ou email, en exposant clairement l'objet du différend et les éléments utiles à son traitement. Les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable avant toute procédure contentieuse.

42. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation après avoir adressé une réclamation écrite préalable à CT PROD et si le litige n'a pas été résolu.

43. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV et les contrats conclus avec CT PROD sont soumis au droit français.

Pour les Clients professionnels, sous réserve des règles impératives applicables, tout litige relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du contrat relève des juridictions territorialement compétentes du ressort du siège de CT PROD, après tentative de règlement amiable.

Pour les Clients consommateurs, les règles légales de compétence territoriale et les dispositions protectrices du Code de la consommation s'appliquent.

44. Divisibilité et non-renonciation

Si une clause des présentes CGV est déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres clauses demeurent en vigueur. Le fait pour CT PROD de ne pas se prévaloir temporairement d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

45. Modification des CGV

CT PROD peut modifier les présentes CGV pour les contrats futurs. La version applicable est celle portée à la connaissance du Client et acceptée au moment de la commande. Une modification ultérieure ne s'applique pas rétroactivement à un contrat déjà conclu sans accord des parties.

46. Coordonnées de CT PROD

CT PROD - Christophe TRAIN, entrepreneur individuel

79 chemin des Pins - 41210 Neung-sur-Beuvron - France

SIRET : 528 063 852 00024

Téléphone : 06 60 14 68 25

Email : info@ctprod.fr

Site : www.ctprod.fr

ANNEXE - Formulaire type de rétractation

À utiliser uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

À l'attention de : CT PROD - Christophe TRAIN, 79 chemin des Pins, 41210 Neung-sur-Beuvron - info@ctprod.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

.....

Commandée le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

.....

Date :

Signature du consommateur (uniquement en cas d'envoi sur papier) :

.....

Version 2026 - document à compléter avant diffusion : les coordonnées du médiateur de la consommation doivent être renseignées si CT PROD intervient auprès de consommateurs. Une validation périodique par un professionnel du droit est recommandée.